



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du Vignoble

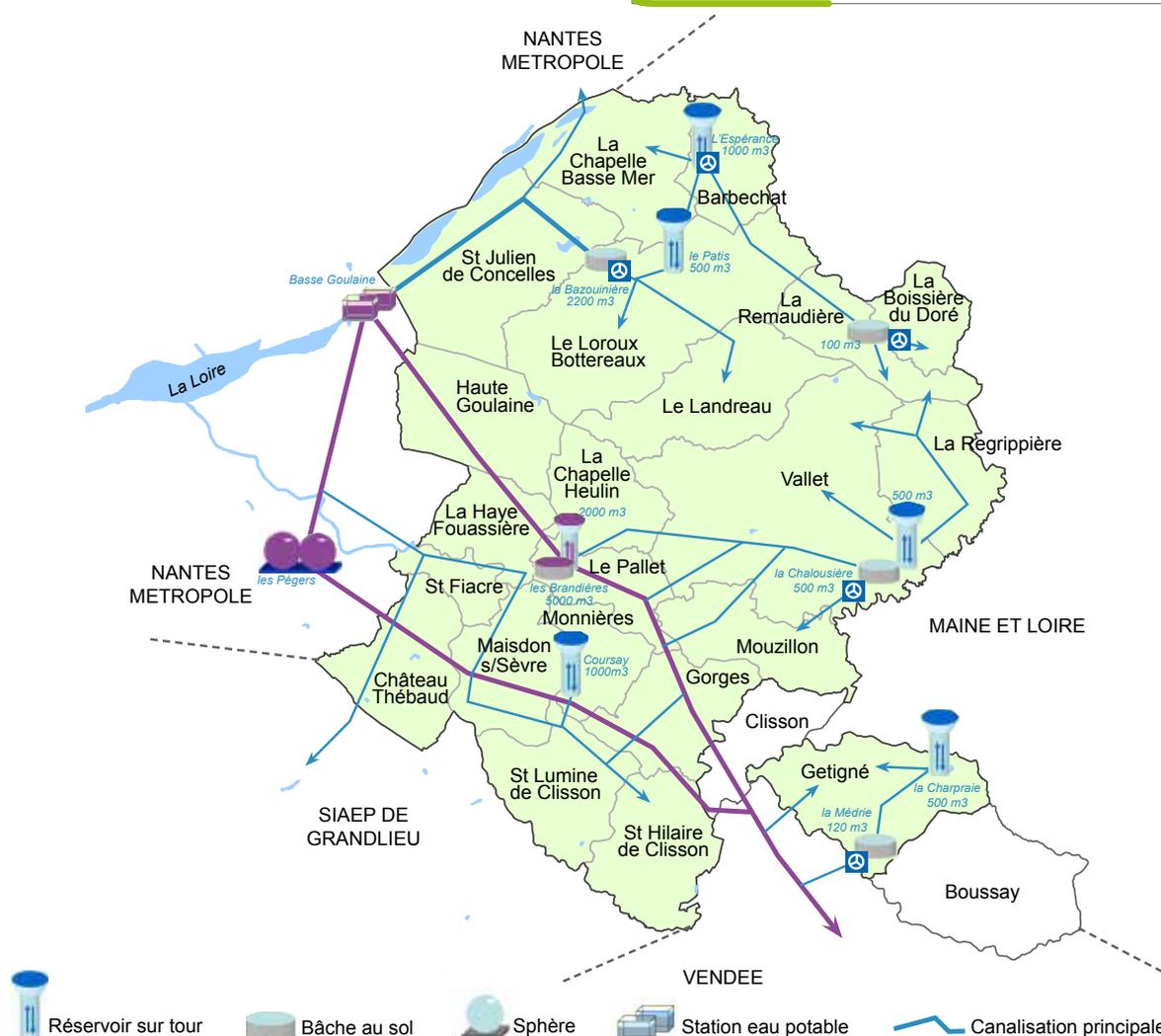
L'organisation de la distribution de l'eau potable

- Créé le 22 décembre 2000, le syndicat du Vignoble est responsable de la distribution de l'eau potable sur les 22 communes de son territoire, pour près de 75 700 habitants.
- Le syndicat du Vignoble adhère au syndicat «Eau Potable Sud Loire» (production à Basse Goulaine), et au syndicat départemental d'alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (tarif unique de vente d'eau).

Les instances décisionnelles

Le comité syndical est l'organe délibérant. Il est composé de 44 délégués élus par les communes adhérentes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants).

Le bureau syndical est l'organe exécutif collégial. Il comprend 10 membres et est présidé par Claude CESBRON (maire de Gorges).



** Les ouvrages en violet appartiennent à Eau potable Sud Loire

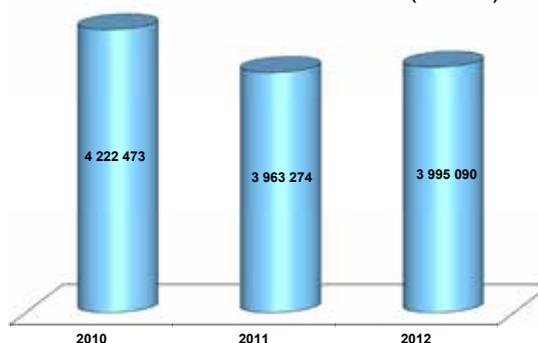
La production d'eau potable

Les achats d'eau

Le syndicat du Vignoble est principalement alimenté à partir de l'usine de production de Basse-Goulaine, propriété de EAU POTABLE SUD LOIRE.

Cette usine, d'une capacité de 60 000 m³ par jour, traite l'eau brute prélevée dans la nappe alluviale de la Loire sur l'île Lorideau.

Evolution des achats d'eau (en m³)



La distribution et la consommation d'eau potable

La gestion du service

Depuis le 1er janvier 2011, l'exploitation du service d'eau est assurée par SAUR par le biais d'une délégation de service public par affermage d'une durée de 12 ans.

Les abonnés du service d'eau potable

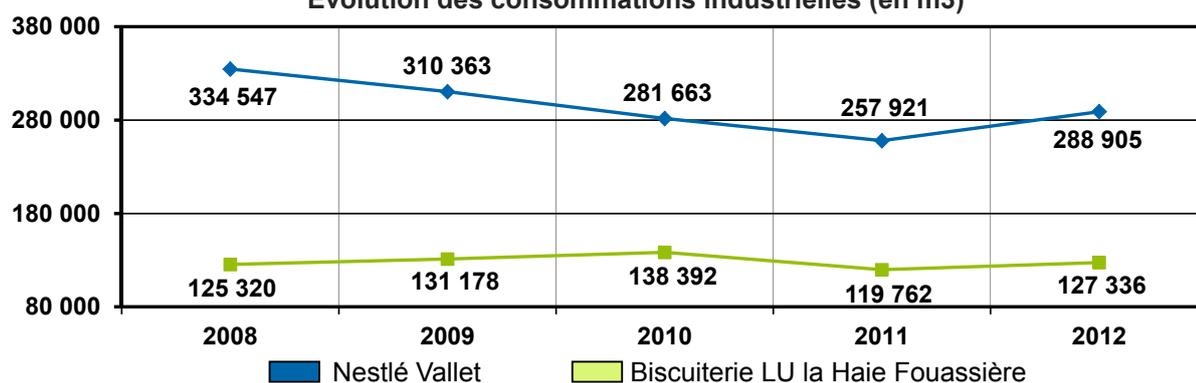
Communes	Nombre d'abonnés 2011	Nombre d'abonnés 2012	% évolution 2012/2011
. Barbechat	517	545	5,42%
. Château-Thébaud	1 169	1 176	0,60%
. Gétigné	1 461	1 532	4,86%
. Gorges	1 634	1 671	2,26%
. Haute-Goulaine	2 094	2 157	3,01%
. La Boissière du Doré	321	379	18,07%
. La Chapelle Basse Mer	2 204	2 238	1,54%
. La Chapelle Heulin	1 174	1 191	1,45%
. La Haye Fouassière	1 784	1 817	1,85%
. La Regrippière	561	581	3,57%
. La Remaudière	458	468	2,18%
. Le Landreau	1 115	1 144	2,60%
. Le Loroux Bottereau	3 110	3 310	6,43%
. Le Pallet	1 256	1 305	3,90%
. Maisdon sur Sèvre	1 131	1 156	2,21%
. Monnières	822	850	3,41%
. Mouzillon	1 007	1 040	3,28%
. St Fiacre sur Maine	509	525	3,14%
. St Hilaire de Clisson	796	832	4,52%
. St Julien de Concelles	2 778	2 838	2,16%
. St Lumine de Clisson	792	813	2,65%
. Vallet	3 438	3 564	3,66%
. Vertou	20	20	0,00%
TOTAL	30 151	31 152	3,32%

Le nombre d'abonnés a progressé de 3,32 % en 2012, évolution supérieure à celle de l'année précédente (+ 2,1 %).

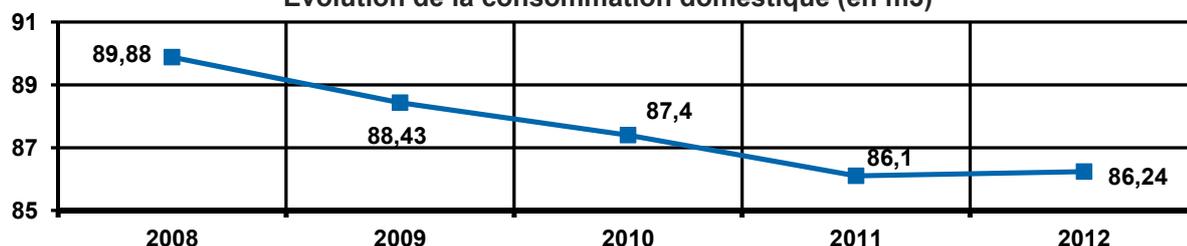
La consommation d'eau potable

	Année 2010	Année 2011	Année 2012	% évolution 2012 / 2011
CONSOMMATION GLOBALE :	3 464 561 m³	3 428 180 m³	3 391 909 m³	-1,06%
. Abonnés domestiques	2 624 508 m ³	2 662 191 m ³	2 635 669 m ³	-1,00%
. Communaux + piscine	120 375 m ³	141 915 m ³	92 165 m ³	-35,06%
. Herbages	15 682 m ³	23 154 m ³	12 338 m ³	-46,71%
. Abonnés + 5 000 m ³	283 941 m ³	223 237 m ³	235 496 m ³	+ 5,49%
. Abonnés + 100 000 m ³	420 055 m ³	377 683 m ³	416 241 m ³	+ 10,21%

Evolution des consommations industrielles (en m³)



Evolution de la consommation domestique (en m³)



La consommation moyenne domestique, ramenée à 365 jours, en diminution depuis plusieurs années, se stabilise. En 2012, la durée moyenne entre 2 relevés de compteurs a été de 359 jours. On note une augmentation des consommations inférieures à 200 m³ et une forte baisse au delà.

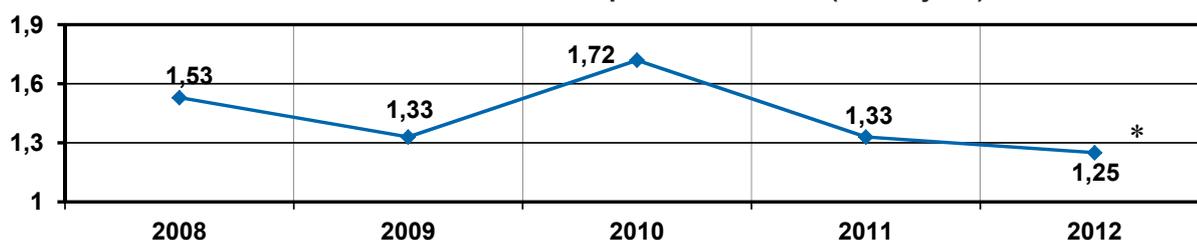
Les performances du réseau

• **le rendement du réseau** indique le rapport entre les volumes facturés (abonnés et vente en gros) et le volume introduit (achats et production). Il s'exprime en % : 89,4 % en 2012 (88,1 % en 2011).

• **l'indice linéaire de pertes** : il comptabilise le volume d'eau perdu par jour par km de réseau après déduction des volumes de service (essais poteaux d'incendie, purges, nettoyage des réservoirs).

En tant qu'indicateur de performances, il est plus fiable que le rendement dont la valeur peut s'améliorer artificiellement avec l'augmentation des volumes produits et distribués.

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau (en m³/j/km)



* En 2012, les volumes de service ne sont plus détaillés par SAUR.

• **l'indice linéaire des volumes non comptés** (sans déduction des volumes de services) : 1,25 m³/j/km en 2012, (1,40 m³/j/km en 2011). L'objectif contractuel est respecté.

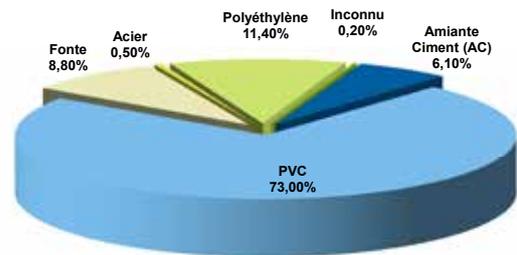
Le patrimoine du service

Le syndicat est propriétaire de

- 1154 km de canalisations (hors branchements),
- 10 réservoirs de stockage.

Fin 2012, il reste 10 branchements en plomb à remplacer avant fin 2013.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 70 sur une note globale de 100. Un outil de gestion patrimoniale est en cours d'élaboration au niveau du Syndicat Départemental.



Matériau des canalisations sur le territoire du syndicat du Vignoble

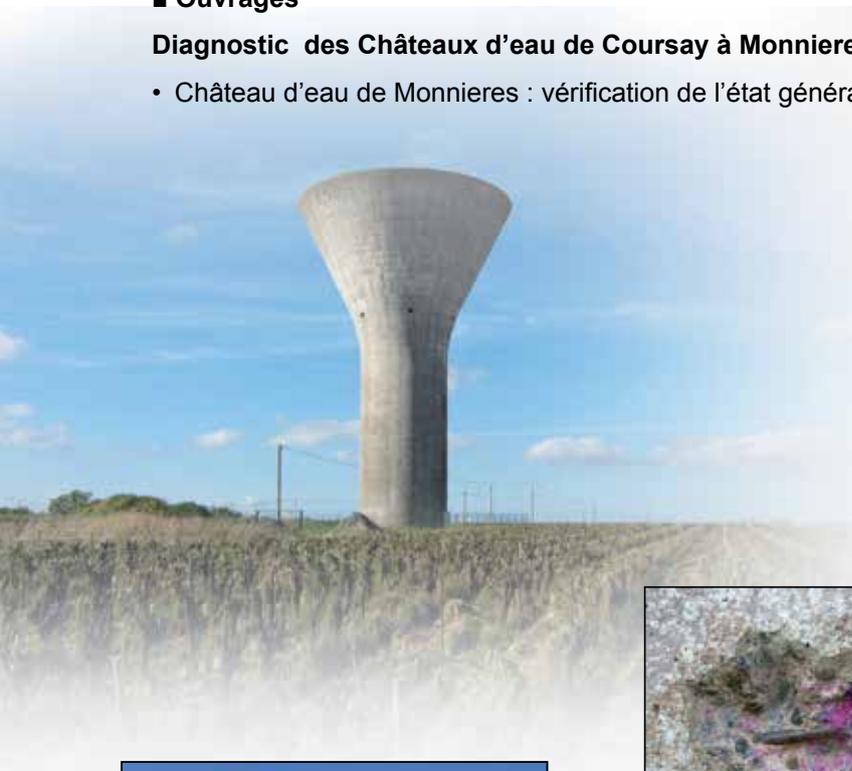
Les travaux réalisés

1. Sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Vignoble

■ Ouvrages

Diagnostic des Châteaux d'eau de Coursay à Monnières et de la Charpraie à Gétigné :

- Château d'eau de Monnières : vérification de l'état général en vue d'éventuels travaux d'entretien



- Château d'eau de Gétigné : vérification de l'état général et capacité à supporter des antennes de télétransmission.

■ Programme annuel

Le programme de travaux pour l'année 2012 s'élève à 1 900 000 € H.T. Il porte sur la réalisation d'extensions, renouvellements et renforcements de réseaux. Ce programme est financé par une participation du Syndicat Départemental (1 330 000 €) et le recours à l'emprunt (570 000 €).

Renouvellement du réseau d'eau potable	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé	12,2 km	10,9 km	12,5 km
Proportion de linéaire renouvelé	1,1 %	1,0 %	1,1 %

En moyenne sur 2010-2012, 1 % par an du réseau a été renouvelé.

Ce pourcentage en apparence modeste, s'explique pour deux raisons :

- le patrimoine réseau est relativement récent et n'a pas encore atteint la moitié de son espérance de vie,
- les canalisations renouvelées sont essentiellement situées en zone urbaine (coût unitaire au mètre linéaire plus élevé).

A noter les opérations suivantes :

- Poursuite du renouvellement de la conduite d'alimentation de la bache de la Bazouinière sur la commune de Saint Julien-de-Concelles (300 Fonte)
 - Renouvellement de la conduite d'alimentation du Syndicat de la région de Grandlieu (250 Fonte)
 - Mise en place de bornes de puisage pour les entreprises sur les communes du Landreau, la Chapelle-Basse-Mer, la Chapelle-Heulin, Monnières, Saint Fiacre-sur-Maine et Château-Thébaud.
- Le volume prélevé sur ces bornes s'est élevé en 2012 à 1 259 m³.

2. Par SAUR, dans le cadre de ses obligations contractuelles

■ L'exploitation du réseau :

- Réparation de 126 fuites de canalisations (-9 %) et de 29 fuites sur branchements (-22 %)
- Entretien de 30 stabilisateurs de pression

■ Le renouvellement :

- de l'automate et de la télétransmission de la surpression de l'Espérance ainsi que la sonde niveau et le chauffage du réservoir de la Chalouisière
- de 377 compteurs (1,2 % du parc)
- la modélisation hydraulique et qualité du réseau : proposition d'amélioration pour limiter les fortes pressions.
- bilan carbone du service.

■ la pose d'un stabilisateur de pression à Getigné (le Pont) et de compteurs de sectorisation à Vallet et Saint Lumine-de-Clisson

La qualité de l'eau distribuée

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée au robinet :

- un programme d'autosurveillance mené par Saur : 140 prélèvements en 2012,
- un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de la Santé : 114 prélèvements en 2012.

L'eau distribuée par le syndicat du Vignoble est de bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux exigences de qualité de la réglementation.

Les résultats sur la qualité de l'eau distribuée sont consultables en ligne par commune sur le site :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, pour ce qui concerne :

- la microbiologie : 100 %
- les paramètres physico-chimiques : 100 %

Le bilan d'exploitation

Le service public de l'eau potable est financé essentiellement par les recettes de vente d'eau aux usagers dont le produit perçu par SAUR est reversé au syndicat, après déduction de sa rémunération.

La rémunération de la SAUR s'élève à 939 141,61 € en 2012.

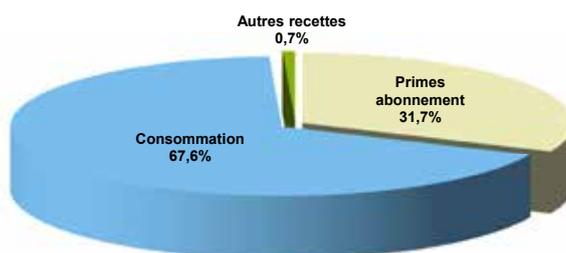
Les dépenses d'exploitation sont consacrées :

- aux achats d'eau à Eau Potable Sud Loire : 0,53 €/ m3
- aux remboursements des emprunts : 23,53 €/abonné

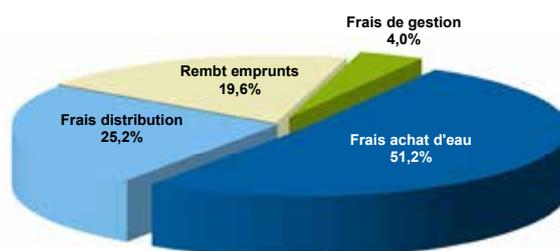
Pour 2012, le Syndicat du Vignoble dégagerait un excédent de 2 401 000 € représentant 39,1 % de ses recettes (38,6 % en 2011).

Cet excédent est intégralement reversé au syndicat départemental pour permettre la péréquation du prix de l'eau et le financement des travaux de renouvellement.

Recettes du service d'eau potable
Total : 6,13 millions d'euros



Dépenses du service d'eau potable
Total : 3,73 millions d'euros



L'état de la dette

Les emprunts sont désormais contractés par le syndicat départemental pour les collectivités adhérentes.

Au 31 décembre 2012, le syndicat du Vignoble était endetté à hauteur de 6,87 millions d'euros, soit 220,66 € par abonné (220,25 € en 2011).

La durée résiduelle d'extinction de la dette du service est de 2,9 ans

La tarification

2,19 € TTC par m3 en 2013

La facture type de l'eau potable, établie sur la base de consommation de 120 m3, comprend :

- La part collectivité, fixée par le Syndicat Départemental, à 212,46 € H.T. en 2013 (n'a pas varié par rapport à 2012). Elle est identique sur 171 communes du département.
- La redevance «Lutte pollution des eaux», fixée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle s'établit, à compter de 2013, à 37,20 € HT pour toutes les communes.
- La T.V.A. au taux réduit de 5,5 %.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE		2012	2013	Facture 90 m3	
Part Collectivité - SIAEP				2013	
• Abonnement		57,66 €	57,66 €		57,66 €
• Consommation		154,80 €	154,80 €		116,10 €
Part Agence de l'Eau					
• Redevance lutte pollution des eaux		38,40 €	37,20 €		27,90 €
T.V.A. 5.5 %		13,80 €	13,73 €		11,09 €
TOTAL		264,66 €	263,39 €		212,75 €

ANNEXES

- La qualité de service à l'utilisateur **Page 8**

- Les bilans qualité de l'eau distribuée en 2012 de l'Agence Régionale de Santé **Page 9**

La qualité de service à l'utilisateur

Activité Clientèle

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle sont les suivants :

	2011	2012
Taux de résiliation	8,88 %	9,03 %
Taux de clients prélevés	52,12 %	54,86 %
Nombre d'indemnisations pour non-respect de la charte	0	0

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce nouvel indicateur mesure la continuité du service : nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

	2011	2012
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,14	4,98
Nombre d'interruptions de service	155	155

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Saur s'est engagé à une mise en service au plus tard le jour ouvré qui suit l'appel du nouvel abonné.

	2011	2012
Taux de respect du délai d'ouverture	99,1 %	98,9 %
Nombre total de branchements ouverts	N.C.	N.C.
Nombre de branchements ouverts dans le délai	N.C.	N.C.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Les coûts du service sont optimisés par un juste recouvrement des sommes dûes.

	2011	2012
Pourcentage de clients recevant un 1er rappel	17,39 %	15,8 %
Pourcentage de clients recevant un 2ème rappel	8,56 %	8,3 %
Nombre de déplacements pour impayés	112	150
Nombre d'échéanciers de paiement ouverts au cours de l'année	505	479

	2011	2012
Taux d'impayés	0,03	0,03
Montant des impayés au 31/12/N (factures N-1)	16 753	17 905
Montant facturé N-1 (en € TTC)	6 350 668	6 349 480

Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature (courrier, mail, fax ...) relatives au service de l'eau, à l'exception de celles relatives au niveau de prix, liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagement de service.

	2011	2012
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	1,06	1,19
Nombre de réclamations	32	37
Nombre de réclamations téléphoniques sur facture	167	36

Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

	2011	2012
Montant des abandons de créances année N (en € / m3)	0,002	0,000
Montant des abandons de créances année N (en €)	5 855,36	5,21
Volume facturé année N (en m3)	3 428 180	3 391 909

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIGNOBLE

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIGNOBLE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution du syndicat d'alimentation en eau potable du Vignoble.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la SAUR.

L'eau distribuée provient de :

- ◆ Usine de Basse Goulaine

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Basse Goulaine est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DT44 est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

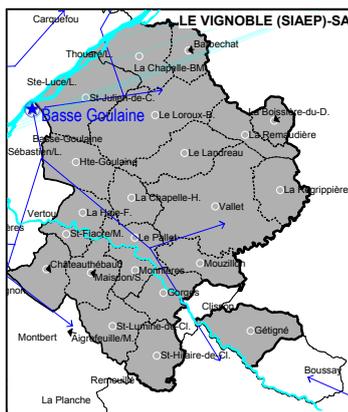
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 111 prélèvements sur l'année.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ars.paysdelaloire.sante.fr

CONSEILS

- ◆ Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2012

L'EAU DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIGNOBLE EST DE BONNE QUALITE, CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

- ◆ Au cours du second semestre 2012, on retrouve très ponctuellement une faible contamination bactérienne sur la commune de Gorges (présence de coliformes totaux) ; en outre sur les communes de Maisdon/Sèvre, de St Hilaire de Clisson et de Mouzillon on relève la présence de flores à germes banals. A chaque fois l'analyse de contrôle n'a pas confirmé la présence de ces micro-organismes, et à la demande de de l'ARS, le distributeur d'eau a réalisé des purges dans les zones concernées et a augmenté provisoirement le taux de désinfectant (chlore).

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture).

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2012 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérogènes.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	4	mg/l
Moyenne	7	mg/l
Maximum	10	mg/l

PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L n'est pas basée sur des considérations sanitaires mais sur une volonté de protéger les ressources en eau.

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,05	mg/l
---------	------	------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	14	°F
Moyenne	16	°F
Maximum	19	°F

ALUMINIUM

La présence d'aluminium dans l'eau potable peut être d'origine naturelle ou liée à un dysfonctionnement de la filière de traitement d'eau utilisant du sulfate d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse. Il entraîne également une dégradation des eaux dans les canalisations par des phénomènes de dépôts. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 0,200 mg/l et à 0,030 mg/l pour les eaux de dialyse.

Eau conforme pour le paramètre aluminium

Minimum	0,019	mg/l
Moyenne	0,031	mg/l
Maximum	0,059	mg/l

AUTRES PARAMETRES

Le carbone organique total (COT) dépasse périodiquement la référence de qualité (2 mg/L). Le COT, paramètre global intégrant de nombreux composés organiques, n'est pas un indicateur de risque sanitaire, mais d'efficacité de l'usine de traitement d'eau potable. A valeur élevée, le COT peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau distribuée (goût, odeur, dépôt).

Dépassements épisodiques de la référence de qualité en carbone organique total.

Minimum	1,30	mg/l
Moyenne	1,70	mg/l
Maximum	2,10	mg/l

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr